

# ASSOCIATION CHARLOTTE MATHIEU ADAM

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Mustapha BOUCHANE comparaitra devant le Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER le mardi 4 mars 2014 à 14 h00 pour :**

### **« Homicide involontaire sur la personne de Charlotte LANDAIS »**

Le 2 janvier 2014, Lhoussain OULKOUCH, le chauffard qui a tué Charlotte LANDAIS le 22 décembre 2012, a été reconnu coupable et condamné à 6 ans d'emprisonnement pour homicide involontaire aggravé par cinq circonstances.

Monsieur le Procureur de la République et les parties civiles ayant interjeté appel du jugement, l'affaire sera bientôt évoquée devant la Chambre des Appels Correctionnels de MONTPELLIER.

Le 22 décembre 2012, nuit du drame, **Mustapha BOUCHANE et Lhoussain OULKOUCH compagnons de beuverie** se trouvaient ensemble dans l'établissement de nuit LE HOU LA LA.

Chassés du parking de la discothèque dans laquelle ils s'étaient enivrés, Mustapha BOUCHANE, constatant l'impossibilité absolue de conduire d'OULKOUCH et craignant pour sa propre vie, d'autorité, a pris le volant du véhicule.

Plutôt que de raccompagner OULKOUCH jusqu'à son domicile ou même de lui confisquer les clefs du véhicule, pour interdire à ce dernier de conduire, **Mustapha BOUCHANE, une fois chez lui, a, sans aucun état d'âme, laissé repartir un homme imbibé d'alcool et sous l'emprise de produits stupéfiants, au volant de son véhicule, véritable arme par destination.**

OULKOUCH, quelques instants après, percutait Charlotte...

L'article 121-3 du Code Pénal précise : « les personnes physiques qui n'ont pas causé le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer »

**L'Association CHARLOTTE MATHIEU ADAM entend obtenir des autorités judiciaires la recherche et la poursuite systématique de toutes les responsabilités directes et indirectes dans l'enchaînement des faits qui ont conduit au drame.**

La couverture médiatique de cet événement est essentielle, pour mettre en avant le combat de l'association et relayer notre pétition nationale actuellement en ligne :

<http://bit.ly/petition-tcom>

#### **CONTACT PRESSE**

• Anne PINEAU et Stéphane LANDAIS  
07 70 15 98 39 / 04 66 88 50 93  
stephlandais@orange.fr

• Association CHARLOTTE MATHIEU ADAM  
105 rue le versant GALLICIAN 30600 VAUVERT  
charlottemathieuadam@gmail.com

Facebook Association-Charlotte-Mathieu-Adam  
Twitter CharlotteMathieuAdam